

4.5 QUALIFICATION AUX PROMOTIONS MESSIEURS

Messieurs : 23 avril 2023 au Golf de la Bosse

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales messieurs.

Pour les équipiers : Voir le règlement général des épreuves par équipe de la FFG.

Pour les équipes : Les 12 équipes (maximum) seront retenues selon les critères suivants :

1- l'ordre du mérite 2022 des clubs messieurs

2- l'ordre d'arrivée des inscriptions sur Extranet pour les clubs ne figurant pas au mérite des clubs messieurs.

FORME DE JEU

Épreuve sur 1 jour :

6 simples / stroke play / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores sont retenus.

Les 8 premières équipes se qualifient à la promotion messieurs 2023.

Les 8 premières équipes se qualifient à la promotion mid amateurs messieurs 2023.

Les 6 premières équipes se qualifient à la promotion seniors messieurs 2023.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> avant le **01/03/2023**.

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve**.

Droit d'inscription : 100 € par équipe (reconnaissance comprise) à payer par virement à la Ligue du Centre Val de Loire avant la veille de la compétition.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général 1-2-2-1.

L'épreuve sera annulée en cas d'engagement de 8 équipes ou moins (droits d'inscription remboursés aux clubs).

COMITÉ DE L'ÉPREUVE, DEPARTS, REUNION DES CAPITAINES

Deux représentants du club effectivement présents, l'Arbitre et l'OBEC.

Départs sur Internet www.golf-centre.fr ou disponibles au Club 48h avant l'épreuve.

La **Réunion des Capitaines** aura lieu la veille de la compétition à 19h.

APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL FFG DES COMPÉTITIONS

Epreuve non-fumeur.